



Le Saint-Siège

**LETTRE DU PAPE BENOÎT XVI
AU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE,
M. PIER FERDINANDO CASINI***

*A M. Pier Ferdinando CASINI
Président de la Chambre des Députés
de la République italienne*

Le 14 novembre 2002, le Pape Jean-Paul II, de vénérée mémoire, a accompli une [visite historique au Parlement de la République italienne](#), réunissant en session commune la Chambre et le Sénat dans l'hémicycle de Montecitorio. L'accueil ému et chaleureux qui Lui fut réservé, ainsi qu'au discours mémorable qu'il prononça à cette occasion, constitue l'hommage le plus solennel d'estime que les représentants du peuple italien aient conféré à ce grand Pontife. C'est pourquoi j'ai appris avec un vif plaisir, Monsieur le Président, que le III anniversaire de cet événement sera commémoré par une plaque spéciale, placée dans ce même hémicycle, et je suis heureux de vous assurer, en cette occasion, de ma participation spirituelle.

En effet, la visite de mon bien-aimé prédécesseur au Parlement italien était sans précédent et put se réaliser à travers l'affirmation d'une vision sereine des relations entre l'Eglise et l'Etat, dans la conscience - à laquelle fit référence le Souverain Pontife dans son allocution - des "impulsions hautement positives" que ces relations ont suscitées, au cours du temps, pour l'Eglise et la nation italienne.

En cet heureux anniversaire, il ne me reste donc qu'à souhaiter que cet esprit de collaboration loyale et sincère s'approfondisse toujours plus. En assurant l'engagement constant du Saint-Siège dans ce sens, je voudrais rappeler une fois de plus que l'Eglise, en Italie et dans chaque pays, ainsi que dans les diverses Assemblées internationales, n'entend revendiquer aucun privilège pour elle, mais uniquement avoir la possibilité d'accomplir sa mission dans le respect de la laïcité légitime de l'Etat. Celle-ci, d'ailleurs, si elle est correctement comprise, n'est pas en opposition

avec le message chrétien, mais lui doit au contraire beaucoup, comme le savent bien les experts de l'histoire des civilisations.

Je suis certain que les éminents Membres du Parlement italien continueront également à l'avenir d'honorer la mémoire du défunt Pape Jean-Paul II, en s'inspirant de façon concrète de ses enseignements et en promouvant la formation de la personne humaine, la culture, la famille, l'école, le plein et digne emploi, avec une sollicitude particulière pour les plus faibles et pour les formes de pauvreté anciennes et nouvelles.

"Une Italie ayant confiance en elle et intérieurement cohérente constitue une grande richesse pour les autres nations d'Europe et du monde" (ibid. n. 9), affirmait le Souverain Pontife le 14 novembre 2002. Cette cohésion suppose un centre, un noyau, possédant une signification et une valeur autour desquelles puissent converger les diverses positions idéologiques et politiques. Ce centre ne peut être que la personne humaine, avec les valeurs inhérentes à sa dignité individuelle et sociale, que l'Eglise, sur mandat du Christ, désire ardemment servir. Mon souhait est que le Saint-Siège et l'Etat italien sachent coopérer toujours plus dans ce noble engagement. Dans ce but, je vous assure de ma prière spéciale, tandis que je vous envoie de tout cœur, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous ceux qui s'unissent dans le geste fervent de commémoration, ma Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 18 octobre 2005.

BENEDICTUS PP. XVI

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 47 p. 3.*

© Copyright 2005 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana